

dois-je payer des frais de douane 3 semaine après livraison du co

Par **yannzai**, le **19/11/2008** à **16:19**

bonjour,j'ai fait une commande au canada, j'ai mon colis il y a plus de 3 semaine et voilà qu'hier je reçois d'UPS par courrier un facture de frais de douane de 54.55 euros j'ai déjà commandé a l'étranger et je n'avais jamais payer ces frais donc ce matin j'apelle UPS mais on me dit que c'est normal et qu'il faut payer et voilà qu'a 15 heure un livreur sonne a ma porte et me réclame mon paiement.

Donc je me demande si je dois payer ou si UPS aurait oublié de me faire payer ces frais a la livraison.Que faire payer ou sont-il en tort merci

Par **psychollama**, le **19/11/2008** à **16:30**

Bonjour yannzai,

Ici c'est plus un consommateur qu'un juriste qui va vous répondre.

Je commande moi-même fréquemment des biens à l'étranger, et il est vrai que depuis le mois de Septembre, des frais de douanes sont perçus sur les colis lorsque le contenu de ceux-ci est décrit sur le colis.

Ainsi, pour une commande de DVDs (c'était mon cas), si l'expéditeur/vendeur appose une étiquette avec la nature du bien contenu et le montant de la commande, la douane française percevra des droits dessus.

Ces frais sont inévitables et ils risquent d'être de plus en plus fréquents. En résumé, si vous commandez un bien dans un pays hors de l'Union Européenne (depuis Maastricht, il n'y a plus aucun de droit de douane dans les pays signataires du traité CE), attendez-vous à une majoration surprise.

Le prestataire de service ne peut pas éviter ces frais. Ainsi qu'il s'agisse de la poste canadienne ou d'une société privée, c'est à l'arrivée en France que le contrôle se fait.